

**DECISION PAR SUBDELEGATION  
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi -  
Urbanisme opérationnel  
A.Morel - ABO  
N° 2018-D- 94

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A  
L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS  
L'ANCIEN A RENOVER DISPOSITIF "  
PASS ACCESION"**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°186 du conseil communautaire du 5 juillet 2012 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- VU, l'arrêté n° 97 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.
- VU, la délibération n°668 du 14 décembre 2017 relative à l'avenant n°2 au dispositif d'aide à l'acquisition à la propriété du GrandAngoulême dans le parc ancien à rénover,

**DECIDE**

**Article 1er** - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

**Article 2** - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 6 000 € par dossier. Elles seront versées soit au particulier par l'intermédiaire du notaire au moment de l'acquisition soit de façon exceptionnelle directement à l'acquéreur.

**Article 3** - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 mars 2018

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
**Le 27 mars 2018**  
Publié ou notifié,  
**Le 27 mars 2018**

| <b>Nom de l'acquéreur</b> | <b>Adresse du bien acquis</b>                           | <b>Notaire désigné pour percevoir le fonds</b>                        | <b>Participation GrandAngoulême Montant</b> |
|---------------------------|---|---|---|
| Mme Cathleen BONNIN       | 10 rue de l'Abbaye<br>16400 LA COURONNE                 | Me Emmanuelle AUDRY<br>15 rue de Beaulieu<br>16000 ANGOULEME          | 6 000,00 €                                  |
| Mme Sandra GONZALES       | 33 rue Arago<br>16000 ANGOULEME                         | Me Philippe GLAUDET<br>15 rue de Beaulieu - BP 237<br>16000 ANGOULEME | 6 000,00 €                                  |
| Mme Madelle DUCHADEAU     | 40 rue de Bel Air - La<br>Grand Font<br>16000 ANGOULEME | Me Benoit NOGUES<br>6 place Henri Dunant<br>16000 ANGOULEME           | 6 000,00 €                                  |
| <b>TOTAL</b>              |   |   | <b>18 000,00 €</b>                          |